|  |
| --- |
| Résumé  Le présent document fournit des informations sur les principaux résultats de la mise en œuvre de la Décennie de l’Océan dans quatre grands domaines d’action – (i) les actions de la Décennie ; (ii) les structures de gouvernance et de coordination ; (iii) la mobilisation de ressources ; (iv) la participation et la sensibilisation des parties prenantes – au cours de la période allant de juin 2021 à mai 2022. Il établit les défis et les possibilités qui restent à examiner dans chaque domaine d’action et conclut en proposant une vision et des perspectives pour 2022-2023 et au-delà.  Un addendum au présent document contient les résultats du 2e Appel à l’action de la Décennie et précise la portée du 3e Appel, actuellement ouvert jusqu’en août 2022.  Incidences financières : Les questions relatives à la mobilisation de ressources et aux incidences financières font l’objet des paragraphes 21 à 28.  Décision proposée : Le Conseil exécutif de la COI est invité à examiner le projet de décision portant la référence Déc., EC-55/4.1 dans le Document provisoire relatif aux décisions à adopter (document IOC/EC-55/AP). |

1. En décembre 2017, faisant fond sur les efforts des États membres et du Secrétariat de la COI, l’Assemblée générale des Nations Unies a proclamé la Décennie des Nations Unies pour les sciences océaniques au service du développement durable (2021-2030) (ci-après « la Décennie »). La Décennie représente une occasion unique d’opérer un changement radical dans la production et l’utilisation des sciences océaniques. Elle influencera la façon dont les pays investissent dans la science et l’innovation et y participent, pour les amener à se fixer des objectifs sociétaux et à adapter leurs investissements dans la recherche en vue de contribuer à la réalisation d’objectifs communs, notamment ceux du Programme 2030.

2. Conformément à la résolution A/RES/72/73 de l’Assemblée générale des Nations Unies et à la résolution EC-LI.1 de la COI, après la phase préparatoire de la Décennie des Nations Unies pour les sciences océaniques au service du développement durable (2021-2030), dont rendent compte les documents [IOC-XXX/2 Annexe 3](https://unesdoc.unesco.org/ark:/48223/pf0000370144_fre) (2019), [IOC/EC-53/4.1.Doc(1)Rev.](https://unesdoc.unesco.org/ark:/48223/pf0000375002.locale=en) (2020) et [IOC/A‑31/3.7.Doc(2)](https://unesdoc.unesco.org/ark:/48223/pf0000379465_fre) (2021), la période s’étendant de juin 2021 à mai 2022 a continué à connaître une intense activité liée à la mise en œuvre de la Décennie de l’Océan.

### Actions de la Décennie

3. En juin 2021, ont été annoncés les premiers résultats du premier Appel à l’action de la Décennie (n° 01/2020), qui sollicitait près de 250 initiatives potentielles. Ces résultats ont été suivis d’autres annonces tout au long de la période au cours de laquelle les propositions ont été analysées et les décisions d’approbation prises. À ce jour, plus de 170 actions de la Décennie ont été approuvées. Cela comprend 31 programmes mondiaux de la Décennie, 98 projets de la Décennie et 42 contributions. En outre, 15 actions de la Décennie menées par des partenaires des Nations Unies ont été enregistrées. Les actions de la Décennie menées par la COI sont décrites dans le document IOC/INF-1418.

4. Les actions approuvées couvrent l’ensemble des 10 défis de la Décennie des océans et sont mises en œuvre par des partenaires chefs de file de plus de 40 pays. Bien que la portée géographique de la mise en œuvre des actions de la Décennie soit vaste, on observe que les responsabilités confiées aux partenaires des pays les moins avancés, en particulier d’Afrique et des petits États insulaires en développement, sont insuffisantes.

5. Le deuxième Appel à l’action de la Décennie (n° 02/2021) a été lancé en octobre 2021 et a été clôturé le 31 janvier 2022. La portée de cet Appel a été définie d’après l’avis du Comité consultatif intérimaire de la Décennie. Il s’agissait de : (i) combler les lacunes concernant les défis de la Décennie de l’Océan pour lesquels moins d’actions de la Décennie avaient été approuvées ; (ii) contribuer, par des connaissances, aux processus politiques mondiaux pertinents ; (iii) solliciter de nouveaux projets et partenaires dans le cadre des programmes approuvés de la Décennie existants. L’Appel à l’action de la Décennie n° 02/2021 sollicitait des programmes contribuant aux défis de la Décennie relatifs à la pollution marine, à la gestion et à la restauration des écosystèmes et au lien océan-climat, ainsi que des projets s’inscrivant dans le cadre des 25 programmes approuvés.

6. En outre, l’Appel à l’action de la Décennie n° 02/2021 a expérimenté un nouveau mécanisme de mobilisation de ressources pour la Décennie, sous la forme de deux appels à l’action parrainés de la Décennie. Il s’agissait d’intégrer les flux de financement provenant du Fonds de recherche AXA, consacré à la résilience côtière, et de l’initiative MeerWissen pour des partenariats afro‑allemands favorisant les connaissances marines, financée par l’Allemagne, et s’intéressant aux solutions fondées sur la nature en Afrique.

7. En réponse à cet Appel, 38 propositions de programmes et 134 propositions de projets ont été soumises par les partenaires chefs de file dans 33 pays. Environ 70 propositions supplémentaires ont été reçues en réponse aux volets parrainés de l’Appel. Les propositions sont en cours d’examen : un premier ensemble de propositions de programmes a notamment été soumis à l’examen du Comité consultatif de la Décennie et une première série de décisions d’approbation sera annoncée à l’occasion de la Journée mondiale de l’océan, le 8 juin 2022.

8. La portée du troisième Appel à l’action de la Décennie (n° 03/2022) a été définie par le Comité consultatif de la Décennie et l’Appel a été lancé le 15 avril 2022. Cet appel sollicite des programmes contribuant aux défis de la Décennie de l’Océan relatifs à l’alimentation durable issue des océans et à l’économie durable des océans, ainsi que des projets s’inscrivant dans le cadre de 16 programmes approuvés de la Décennie. Il sollicite également des contributions en nature ou financières à l’appui des actions de la Décennie menées en Afrique et dans les PEID du Pacifique. L’Appel n° 03/2022 sera clos à la fin du mois d’août 2022 et les décisions d’approbation seront rendues publiques à la fin de l’année 2022 ou au début de 2023.

9. Les « communautés de pratique » regroupent des actions approuvées de la Décennie et s’articulent autour d’une thématique ou d’une zone géographique commune. Elles visent à faciliter la collaboration et la conception conjointe, et à identifier des synergies en faveur d’objectifs communs. Chaque communauté de pratique dispose d’un espace numérique sur le Forum mondial des parties prenantes. Les discussions avec le Comité consultatif intérimaire de la Décennie ont abouti à une liste initiale d’une vingtaine de communautés de pratique thématiques et régionales, destinées à constituer une plate‑forme d’échange et de collaboration entre les actions approuvées de la Décennie. La première communauté de pratique – résilience des communautés et des écosystèmes côtiers – a vu officiellement le jour en 2021 et d’autres communautés de pratique sont désormais actives : recherche et gestion dans le domaine de la haute mer, développement des capacités et facteurs de stress océanique. À mesure que de nouvelles actions de la Décennie seront approuvées et qu’un soutien supplémentaire en matière de coordination sera mis en place, sous la forme de partenariats d’exécution de la Décennie et de centres collaboratifs de la Décennie, de nouvelles communautés de pratique seront constituées.

**Structures de gouvernance et de coordination**

10. Le Comité consultatif intérimaire de la Décennie s’est réuni à deux reprises au cours de la période considérée, en septembre et en décembre 2021. Ces réunions ont permis d’examiner les programmes de la Décennie et de formuler des recommandations quant à leur approbation, tout en dispensant des conseils sur le cadre conceptuel de suivi et d’évaluation de la Décennie et en commençant à élaborer le deuxième Appel à l’action de la Décennie n° 02/2021.

11. L’Assemblée de la COI, à sa 31e session, a approuvé le mandat du Comité consultatif de la Décennie sur la base du document [IOC-31/3.7.Doc(1)](https://oceanexpert.org/document/28442), précisant le processus de sélection de ses membres. Entre le 5 juillet et le 22 septembre 2021, un appel à candidatures a été lancé pour désigner les 15 membres experts du Comité. À l’issue de ce processus, 243 candidatures ont été présentées par des États membres de la COI-UNESCO, de l’ONU, des organismes des Nations Unies ou des organisations intergouvernementales. Des candidatures spontanées ont également été reçues. Un groupe de sélection, composé du Président et des membres du Bureau de la COI représentant les cinq groupes électoraux de la Commission, a été convoqué par le Secrétaire exécutif de la COI et a sélectionné, avec l’appui technique de l’Unité de coordination de la Décennie, 15 membres experts provenant de 13 pays pour composer le Comité consultatif de la Décennie.

12. En menant son évaluation, le groupe s’est attaché à veiller à ce que les membres experts disposent des compétences, des connaissances, de l’influence et de l’impartialité suffisantes au regard de la vision et des objectifs de la Décennie, et à ce qu’ils soient en mesure d’entreprendre les travaux définis dans le mandat. La diversité des secteurs représentés a constitué un critère essentiel, notamment pour rassembler un éventail de membres issus de la communauté scientifique, du secteur privé, des organismes philanthropiques et des gouvernements. Les membres experts ont également été sélectionnés en fonction de leur expertise, tout en veillant à respecter une véritable équité au niveau géographique et entre les générations, ainsi que la parité hommes‑femmes.

13. Outre les 15 membres experts, la Division des affaires maritimes et du droit de la mer du Bureau des affaires juridiques de l’Organisation des Nations Unies (DOALOS), qui est le secrétariat et le point de contact d’ONU-Océans et de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer, disposera d’un siège permanent au sein du Comité consultatif de la Décennie. Le Secrétariat de la COI, en tant que coordonnateur de la Décennie, disposera également d’un siège permanent au Comité. Trois sièges supplémentaires ont été réservés aux organismes des Nations Unies. En janvier 2022, à l’issue d’un processus convenu avec ONU-Océans invitant les organismes des Nations Unies à manifester leur intérêt pour un siège tournant au sein du Comité, le Programme des Nations Unies pour l’environnement, l’Organisation météorologique mondiale et l’Autorité internationale des fonds marins ont été désignés comme représentants des organismes des Nations Unies pour 2022.

14. Le Comité consultatif de la Décennie s’est réuni en janvier 2022 pour une première séance d’information, puis a tenu sa première réunion opérationnelle en présentiel, en mars 2022 ([IOC/2022/ODS/35](https://unesdoc.unesco.org/ark:/48223/pf0000381227.locale=en)). Lors de cette réunion, le Conseil a examiné les recommandations relatives à l’approbation des programmes de la Décennie présentés dans le cadre de l’Appel à l’action de la Décennie n° 02/2021, ainsi qu’une série de questions stratégiques liées à la mesure des progrès de la Décennie, à la mobilisation de ressources, à la place des savoirs locaux et autochtones dans la Décennie et aux moyens d’accroître la participation des petits États insulaires en développement et des pays les moins avancés. Un ensemble de règles et de procédures applicables au Comité est présenté dans le document IOC/INF-1414.

15. L’Unité de coordination de la Décennie, au sein du Secrétariat de la COI-UNESCO, continue de s’étoffer grâce à un nouveau détachement de la France et à un prêt de personnel de Fugro. Toutefois, d’importantes lacunes subsistent en matière de capacités et une grande partie du travail est effectuée par des consultants financés par des contributions extrabudgétaires. Un soutien supplémentaire est nécessaire pour que les besoins en effectifs de l’Unité soient comblés, qu’elle reste en place pendant toute la durée de la Décennie et qu’elle puisse s’acquitter pleinement de ses responsabilités.

16. Au cours de cette période, des manifestations d’intérêt concernant sept centres collaboratifs de la Décennie et quatre partenaires d’exécution de la Décennie ont été reçues (IOC/INF‑1413). Les candidatures relatives aux centres collaboratifs de la Décennie concernent à la fois des centres thématiques et géographiques. Ces demandes sont actuellement en cours d’examen, et font notamment l’objet d’une étude de faisabilité indépendante, conformément au processus établi dans le document [IOC/2021/ODS/23Rev](https://oceanexpert.org/document/28497). Sur les quatre candidatures de partenaires d’exécution de la Décennie, deux ont été approuvées et deux sont en cours d’examen. La COI propose d’accueillir trois bureaux de coordination de la Décennie : un bureau axé sur les observations en lien avec le GOOS, un autre axé sur les données en lien avec l’IODE, et un bureau de coordination régionale au sein de la WESTPAC. Ces structures sont décrites dans le document IOC/INF‑1413, qui contient également des informations sur les ressources nécessaires à leur fonctionnement.

17. Six initiatives régionales mobilisent des partenaires autour de l’élaboration et de l’application de programmes et de plans d’action régionaux. Des équipes spéciales régionales œuvrent dans l’Arctique, le Pacifique, la Méditerranée, l’océan Austral, l’Atlantique tropical occidental et le Pacifique occidental. Une équipe spéciale régionale africaine est en train d’être établie pour superviser la mise en œuvre de la [Feuille de route régionale africaine](https://unesdoc.unesco.org/ark:/48223/pf0000381488.locale=en) pour la Décennie, présentée en mai 2022 à l’occasion de la Conférence africaine sur l’établissement de priorités et la constitution de partenariats en vue de la Décennie de l’Océan, organisée par le Gouvernement égyptien.

18. Vingt-sept (27) comités nationaux de la Décennie ont été créés. Ces structures bénévoles essentielles rassemblent les parties prenantes nationales, établissent les priorités nationales, déclenchent les actions futures de la Décennie et mobilisent des ressources nationales pour la Décennie. Les comités nationaux de la Décennie étant moins nombreux dans les PMA et les PEID, des discussions sont en cours avec des comités plus établis pour réfléchir au rôle d’accompagnement ou de soutien qu’ils pourraient jouer pour encourager la création de nouveaux comités dans ces régions. Quarante et un (41) États membres ont répondu à une enquête recueillant des informations sur les mesures qu’ils avaient prises concernant la Décennie de l’Océan. Parmi eux, 23 États membres ont répondu qu’ils disposaient déjà d’un comité national de la Décennie et huit ont indiqué qu’ils n’en avaient pas encore créé, mais qu’ils avaient l’intention de le faire ; 88 % ont déclaré avoir communiqué activement autour de la Décennie, 68 % ont mené des initiatives ayant trait à la Décennie de l’Océan et 88 % ont initié de nouvelles actions de la Décennie, dont 40 % ont aidé à relier les actions avec d’autres. Environ la moitié des pays interrogés ont appuyé la mobilisation de ressources en faveur de la Décennie et 45 % ont déclaré s’être concertés avec les comités nationaux de la Décennie et les équipes spéciales régionales. Malgré ces efforts, plus de la moitié des répondants ont indiqué que la Décennie était peu connue au niveau national.

19. Les réunions des groupes de travail informels sur les communications, sur la technologie et l’innovation, ainsi que sur le suivi et l’évaluation ont apporté une contribution précieuse au cours de la période considérée. Un groupe de coordination des données a été créé dans le cadre de la plate‑forme de coordination des données, en décembre 2021, pour soutenir l’élaboration et l’application de la stratégie de la Décennie en matière de données, d’informations et de connaissances pour la Décennie. Un groupe sur les données industrielles relatives à l’océan est en cours de création dans le cadre de cette plate‑forme et devrait être opérationnel au second semestre de 2022. Une équipe spéciale du secteur privé a été créé pour soutenir l’élaboration d’une approche stratégique de coopération avec les partenaires industriels et pour identifier de nouvelles possibilités de soutien en nature et financier, ainsi que pour amener le secteur industriel à participer activement à la conception conjointe des actions de la Décennie.

20. Une liste d’experts de la Décennie de l’Océan a été établie afin de disposer d’un vivier d’experts qui aideront le Secrétariat de la COI à établir les cibles stratégiques des défis de la Décennie de l’Océan, à examiner les propositions de programmes de la Décennie et à mener les processus d’examen périodiques de la Décennie, tels que la deuxième Conférence internationale de la Décennie de l’Océan prévue en 2023/2024.

### Mobilisation de ressources et incidences financières

21. Les États membres et organisations suivants ont versé des contributions financières spécifiques pour financer les activités de coordination de la Décennie au cours de la période considérée : la Belgique, le Canada, le Conseil norvégien de la recherche, la France, le Japon, l’Inde, la Norvège, le Portugal, la République de Corée, REV-Ocean et la Suède.

22. La mobilisation de ressources en nature et financières reste un enjeu majeur pour la réussite de la mise en œuvre de la Décennie. Des ressources sont nécessaires pour financer les coûts de coordination aux niveaux central (l’Unité de coordination de la Décennie) et décentralisé (les bureaux de coordination de la Décennie et les centres collaboratifs de la Décennie), ainsi que pour les actions de la Décennie, qu’il s’agisse des actions approuvées ou à venir. Le document IOC/INF‑1419 décrit les besoins actuels en ressources des actions de la Décennie.

23. L’[Alliance pour la Décennie de l’Océan](https://www.oceandecade.org/fr/ocean-decade-alliance/) s’est développée au cours de cette période et compte désormais neuf mécènes et 15 membres institutionnels. Les sherpas de l’Alliance se réunissent régulièrement pour élaborer un plan de travail pour l’Alliance et faire en sorte que ce groupe bénéficie d’une forte visibilité lors de la Conférence des Nations Unies sur les océans (Lisbonne, juin 2022).

24. En plus des volets parrainés figurant dans l’Appel à l’action de la Décennie n° 02/2021, quatre appels parrainés ont été élaborés avec ArcticNet, Fisheries and Oceans Canada, JPI Oceans et le Gouvernement de l’Australie occidentale. Au total, ce sont près de 15 millions de dollars qui ont été mobilisés pour les actions de la Décennie grâce à ce mécanisme, qui a prouvé son efficacité tant auprès des bailleurs de fonds qu’auprès des auteurs de propositions d’actions de la Décennie. De futurs appels à l’action parrainés de la Décennie commencent tout juste à être examinés, notamment des appels qui pourraient offrir une possibilité de financement commun et mixte pour plusieurs partenaires autour d’un thème ou d’une zone géographique spécifique.

25. D’importants efforts ont été consentis au cours de la période considérée pour mobiliser des fondations philanthropiques, et il est prévu que la Fondation Mohamed VI pour la protection de l’environnement accueille une réunion en présentiel du Dialogue avec les fondations du 1er au 3 juin 2022 à Rabat (Maroc). Cette rencontre réunira environ 20 fondations accordant des subventions et facilitera les discussions autour des nouvelles possibilités de financement ainsi que sur le rôle de la philanthropie dans la conception conjointe et l’interface entre sciences et politiques.

26. Les discussions au sein du Comité consultatif de la Décennie ont abouti à des recommandations visant à renforcer la collaboration avec des banques multilatérales de développement et des instruments de financement internationaux, ainsi qu’à élaborer et à mettre en œuvre une stratégie de mobilisation de ressources plus systématique avec les États membres.

27. Pour conserver la dynamique et le niveau d’activité actuels, des ressources supplémentaires, financières ou en nature, doivent être mobilisées de toute urgence pour permettre à l’Unité de coordination de la Décennie de disposer de tous les moyens nécessaires et de fonctionner pleinement (IOC/INF-1418). D’importante ressources devront également être mobilisées à l’appui des actions de la Décennie. Une évaluation actualisée des besoins en ressources des actions de la Décennie est présentée dans le document IOC/INF-1419.

### Parties prenantes : participation, communication et sensibilisation

28. La coopération avec les partenaires des Nations Unies s’est poursuivie tout au long de la période considérée, à travers leur participation aux réunions périodiques d’ONU-Océans et à une manifestation parallèle d’ONU-Océans lors de la 26e Conférence des Parties à la CCNUCC (COP‑26, Glasgow, novembre 2021). Comme indiqué, trois organismes des Nations Unies (le PNUE, l’AIFM et l’OMM) sont membres du Comité en 2022. L’intensification de la coopération avec les organismes des Nations Unies sera au cœur des efforts menés au cours de la prochaine période.

29. Une proposition de cadre favorisant la coopération avec les détenteurs de savoirs locaux et autochtones fait actuellement l’objet de discussions avec les partenaires, les parties prenantes et les détenteurs de droits concernés. Ce cadre comprend la mise au point d’une approche fondée sur un « réseau de réseaux » et d’une communauté de pratique dédiée. Il propose également des principes directeurs clés en vue d’une coopération éthique avec les peuples autochtones et les populations locales tout au long de la Décennie de l’Océan. Les comités nationaux de la Décennie ont été associés à cette concertation et joueront un rôle important à l’appui de cette initiative. Le réseau offrira davantage d’occasions de faire entendre la voix des peuples autochtones et les questions relatives à l’océan lors des différentes manifestions mondiales et régionales et il favorisera les synergies avec d’autres décennies des Nations Unies, telles que la Décennie internationale des langues autochtones (2022-2032).

30. Le solide engagement des jeunes spécialistes des océans est maintenu tout au long de la Décennie. La COI-UNESCO finance un coordonnateur à plein temps du programme de la Décennie des jeunes spécialistes des océans. Des nœuds régionaux ont été mis en place en Afrique et en Asie et des cours de formation à l’intention des jeunes spécialistes des océans ont été dispensés pour répondre aux besoins prioritaires recensés dans une enquête mondiale menée en 2019 auprès de ce groupe.

31. D’intenses efforts ont été déployés au cours de la période considérée pour favoriser la participation et la sensibilisation des parties prenantes. Des manifestations en présentiel ou en format hybride portant sur différents aspects de la Décennie de l’Océan ont été organisées dans le cadre du Congrès mondial de la nature de l’UICN (Marseille, septembre 2021), de la 26e Conférence des Parties à la CCNUCC (COP-26, Glasgow, novembre 2021) et de la *Monaco Ocean Week* (Monaco, mars 2022). La Décennie de l’Océan a joué un rôle central dans le *One Ocean Summit* à Brest, en février 2022. Dans le cadre de la conférence « Notre océan » (Palau, avril 2022), la COI-UNESCO s’est engagée à mettre en place de nouveaux partenariats et à mobiliser de nouvelles ressources pour soutenir la mise en œuvre de la Décennie de l’Océan dans la région des PEID du Pacifique. La série des « laboratoires de la Décennie » virtuels, soutenue par l’Allemagne dans le cadre de la première Conférence internationale de la Décennie de l’Océan, sera achevée début juin et il en sera rendu compte lors de la Conférence des Nations Unies sur les océans (Lisbonne, juin 2022).

32. En octobre 2021, la COI-UNESCO a lancé un nouveau site Web : [www.oceandecade.org](http://www.oceandecade.org). Des sections consacrées aux actualités, aux manifestations et aux ressources sont régulièrement mises à jour par un éditeur Web afin d’assurer une large promotion de toutes les activités. Le tableau 1 présente des informations sur la fréquentation du site Web.

**Tableau 1.** **Analyse de la fréquentation du site Web   
pour la période du 1er janvier 2021 au 22 avril 2022**

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| **Visiteurs uniques** | **Nombre de vues** | **Durée moyenne  de la consultation** | **Pays et territoires** |
| 159 000 | 539 506 | ±1min52 | 233 |

*Source* : COI-UNESCO.

33. Dans le même temps, une plate‑forme interactive en ligne a été lancée sous le nom de Forum mondial des parties prenantes (forum.oceandecade.org), avec l’aide d’un gestionnaire de communauté à plein temps. Le Forum mondial des parties prenantes permet à des personnes du monde entier, issues de différents groupes de la population, de participer activement à la Décennie de l’Océan. En avril 2022, il avait déjà attiré 4 060 visiteurs dans 139 pays. Il tient lieu de portail pour soumettre des propositions dans le cadre des appels à l’action de la Décennie ainsi que les demandes d’approbation des contributions et activités de la Décennie. Il assure également l’hébergement numérique des communautés de pratique, des comités nationaux de la Décennie, des groupes de travail informels, ainsi que d’autres groupes de parties prenantes de la Décennie.

34. Au cours des 18 premiers mois de sa mise en œuvre, la Décennie a attiré plus de 22 500 abonnés sur les médias sociaux, issus du milieu scientifique, de gouvernements et du secteur privé mais aussi des philanthropes et des citoyens, comme l’illustre le tableau 2. Cinq partenariats avec des médias ont également été conclus, donnant lieu à une couverture mondiale de la Décennie de l’Océan en ligne et dans la presse écrite.

**Tableau 2 : Analyse des médias sociaux au 22 avril 2022**

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
|  | **Twitter** | **Facebook** | **LinkedIn** | **Instagram** |
| **Abonnés** | 8 842 | 2 565 | 7 633 | 3 914 |
| **Interactions (réactions + clics)** | 44 110 | 26 510 | 68 022 | N/D |

*Source* : COI-UNESCO.

35. La campagne de communication GenOcean, lancée le 4 avril 2022, s’adresse au grand public. Elle s’articule autour de trois axes : les actions, les gens, les sciences. En présentant les histoires d’individus de différents horizons et la manière dont ils s’engagent pour l’océan, GenOcean aura recours au récit pour sensibiliser le grand public aux questions relatives à l’océan et susciter un changement de comportement fondé sur les connaissances et la recherche scientifiques. Depuis son lancement en avril 2022, la campagne a fait gagner près de 7 000 abonnés sur différentes plates‑formes de médias sociaux.

### Avenir, défis et perspectives

36. La Conférence des Nations Unies sur les océans de 2022 (Lisbonne, 27 juin-1er juillet 2022) offrira une tribune majeure qui permettra de renforcer l’engagement des partenaires en faveur de la Décennie, de présenter les actions de la Décennie et de formuler de nouvelles annonces et de nouveaux engagements. Plusieurs manifestations sont prévues tout au long de la semaine, notamment une réunion de haut niveau de l’Alliance pour la Décennie de l’Océan, qui sera accueillie conjointement par les Présidents du Portugal et du Kenya. La Décennie de l’Océan sera également présente à une autre manifestation essentielle, la 27e Conférence des Parties à la CCNUCC (COP‑27, Charm el Cheikh, novembre 2022), pour appeler l’attention sur les défis et les solutions liés à l’océan et au climat en Afrique, et pour créer un lien avec les discussions qui se tiendront lors de la Conférence régionale africaine sur l’établissement de priorités (Le Caire, mai 2022) sur les besoins prioritaires de l’Afrique dans le contexte de la Décennie de l’Océan. La planification de la deuxième Conférence internationale de la Décennie de l’Océan, grande conférence internationale prévue pour 2023 ou 2024, débutera au cours de la prochaine période. Les États membres sont actuellement appelés à manifester leur intérêt en vue d’accueillir la Conférence.

37. Dans les mois à venir, l’Unité de coordination de la Décennie entamera un processus de collaboration avec les membres de la liste d’experts de la Décennie de l’Océan afin de définir progressivement des ambitions et des cibles stratégiques pour chacun des défis de la Décennie. Le cadre de suivi et d’évaluation de la Décennie est en cours d’achèvement à l’issue de l’examen du Comité consultatif de la Décennie et sera appliqué à titre expérimental aux actions de la Décennie à partir de juillet.

38. L’année prochaine, une attention particulière continuera d’être accordée à la mobilisation de ressources, compte tenu des discussions du Comité consultatif de la Décennie sur la nécessité d’une coopération stratégique avec les banques multilatérales de développement et les États membres. Les travaux se poursuivront pour développer l’Alliance pour la Décennie de l’Océan, le Dialogue avec les fondations et l’équipe spéciale du secteur privé. La mobilisation de ressources sera consacrée à soutenir la participation de la COI à la Décennie, notamment les bureaux de coordination de la Décennie et les actions de la Décennie dirigés par la COI, et à susciter un soutien accru aux besoins de coordination et aux actions de la Décennie en Afrique et dans les PEID du Pacifique.